

Non, les personnes malades ne profitent pas du système

Ce mardi, on peut lire dans la presse que le nombre de malades de longue durée continue d'augmenter. Cette augmentation est exactement celle annoncée quelques mois plus tôt par Solidararis. Solidararis y avait proposé son expertise et des recommandations. En effet, le nombre de bénéficiaires potentiels augmente naturellement, compte tenu de l'augmentation de la population active, du vieillissement de la population, compte tenu également des restrictions apportées aux possibilités d'accès à la retraite anticipée. L'augmentation du nombre d'invalides se manifeste aussi dans les catégories d'âge plus jeune, ce qui indique clairement les risques de burn-out et de stress. Aujourd'hui, la réaction du gouvernement se résume, à nouveau, à « plus de contrôle et de sanctions ». Face à cette problématique, cette réaction relève pour Solidararis de l'inconscience et reste une approche purement budgétaire. Rappel des recommandations concrètes de Solidararis.

La question de l'incapacité de travail occupe une place de plus en plus importante dans le débat socio-économique. Selon l'INAMI La Belgique comptait quelque 370.400 malades de longue durée fin 2014, soit une augmentation de 64% en dix ans. Entre 2014 et 2015, le nombre de malades a augmenté de 8%, contre 5 à 6% habituellement. Cette évolution soulève de multiples questions de plusieurs ordres :

- D'ordre **sanitaire** - comment prévenir les risques (notamment psychosociaux) et limiter les conséquences de ces risques ?
- D'ordre **socioéconomique** - comment accompagner la personne en incapacité de travail pour faciliter sa réintégration socioprofessionnelle ?
- D'ordre **sociétal** - comment restaurer l'équilibre entre travail et vie privée ?

Toutefois, sur le plan politique, l'approche reste essentiellement budgétaire et se concentre sur des contrôles renforcés et des sanctions des personnes en incapacité de travail là où il faudrait investir davantage dans la prévention en responsabilisant les employeurs.

Par ailleurs, le système de questionnaire proposé par la ministre de la Santé est loin d'être, selon Solidararis, la meilleure solution. Ce système consiste à demander, après le deuxième mois d'incapacité de travail, que la personne en souffrance remplisse un questionnaire afin de la réinsérer au plus vite au travail.

Pour Véronique Dumonceau, Médecin-conseil National de Solidaris, « C'est une aberration. A ce moment-là, c'est-à-dire au moment où ces personnes sont généralement brisées, anéanties et tout à fait incapables à ce moment de retourner travailler, remplir un questionnaire est tout à fait inopportun, cela les fait replonger dans leur vécu douloureux. Elles sont épuisées et ont besoin de repos et pas de questionnaire. ». L'incapacité de travail est en effet réellement thérapeutique et augmenter les contrôles assortis de sanctions est contre-productif. Pour Solidaris, à ce moment-là, il faut les laisser souffler et les conseiller en vue d'une reprise progressive et harmonieuse au travail.

Pour Jean-Pascal Labille, « Le phénomène de l'augmentation de l'incapacité de longue durée doit être abordé de manière plus large, pas uniquement sous le prisme de l'économie à tout prix. Quelle société voulons-nous ? Quelle solidarité désirons-nous ? Comment voulons-vous soigner les citoyens afin d'éviter des troubles psycho-sociaux ? Comment réinsérer ces personnes suite à un burn-out ? », s'indigne le secrétaire général de Solidaris avant d'ajouter « Ce n'est un secret pour personne, si on ne fait rien, ces économies se feront, encore une fois, sur le dos des patients et leur santé ne s'améliorera pas. Les personnes en incapacité sont des citoyens en souffrance et pas des profiteurs. Il s'agit là d'un phénomène de société bien plus large qu'il faut prendre, le plus vite possible, au sérieux. »

RECOMMANDATIONS

Solidaris plaide pour :

1) Développer la connaissance de ce secteur pour que les politiques menées s'appuient sur des données objectives

2) Un pouvoir d'achat décent pour les personnes en incapacité de travail

Une revalorisation suffisante des indemnités pour maintenir le pouvoir d'achat des personnes en incapacité de travail primaire, afin qu'elles puissent mener une vie conforme à la dignité humaine.

3) La reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle

Pour Solidaris, le burnout devrait être reconnu comme maladie professionnelle. L'enjeu est une augmentation des indemnisations des travailleurs mais aussi la responsabilisation des employeurs.

4) Renforcer la loi sur la prévention des risques psychosociaux

Solidaris propose le financement d'un Fonds pour la prévention des risques psychosociaux. Ce système consisterait à utiliser une partie des réductions des cotisations patronales afin de les insérer dans ce Fonds dont le but est d'aider les entreprises à lutter de manière plus efficace contre les risques psychosociaux. Les entreprises pourront ainsi puiser dans ce Fonds les moyens nécessaires pour améliorer leurs efforts de prévention et d'aménagements des conditions de travail au retour de leurs employés. Car un employé en bonne santé est, in fine, bénéfique pour toute la société.

PLUS D'INFOS

[L'incapacité de travail : briser les idées reçues !](#) – mars 2016

CONTACT PRESSE

Claire Huysegoms, porte-parole de Solidaris, 0479616781,
claire.huysegoms@solidaris.be